

Conseil régional de l'environnement de Lanaudière CREL

Plan d'action 2001-2002

- Répondre aux demandes ponctuelles des citoyens et citoyennes concernant des questions ou des problèmes d'ordre environnemental auxquels ils font face et orienter leurs démarches si nécessaire
- Assurer le service aux membres :
 - Concerter et appuyer l'action des organisations et individus membres au niveau régional
 - Véhiculer les demandes et les préoccupations des membres au niveau national
- Développer le membership
- Développer la visibilité, l'image et les activités de promotion et de sensibilisation par divers moyens, notamment par la publication du bulletin de liaison « LE CREL EN ACTION » et par le développement du site du CREL sur le réseau Internet
- Assurer la représentation du CREL auprès des organismes suivants :
 - Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
 - Conseil régional de développement Lanaudière (CRDL)
 - Comité ZIP des Seigneuries
 - Table des partenaires du développement social de Lanaudière
- Répondre aux demandes d'avis du CRDL ou des divers organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux. En tant que membre du conseil d'administration du CRDL, poursuivre la fonction de conseil auprès de cet organisme dans les questions environnementales
- Mobiliser le milieu environnemental régional
- Favoriser et développer des activités en partenariat avec les milieux communautaire et social de la région
- Préparer un plan d'intervention et initier les démarches en découlant visant à renforcer et à mieux cibler l'effort de concertation du milieu environnemental régional au sein de structures déjà existantes, notamment le CRDL et la Table des partenaires du développement social de Lanaudière
- Participer, en tant que représentant de la commission de l'environnement du CRDL, à la définition du plan d'action découlant de la planification stratégique de cet organisme pour la période 2000-2005

- Participer à la diffusion publique régionale du projet de *Stratégie québécoise sur les aires protégées* et à l'organisation de la consultation publique régionale qui doit avoir lieu avant l'adoption de la stratégie
- Participer aux travaux du Comité d'études sur la gestion des déchets de la MRC de D'Autray
- Participer aux travaux du Comité de concertation en agroenvironnement de Lanaudière
- Participer aux travaux de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant
- Participer aux consultations publiques et/ou aux sessions des comités de préparation des plans de gestion des matières résiduelles des MRC de la région dans le cadre de l'application du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles*
- Dans le cadre de l'Année internationale des bénévoles, participer à un projet régional de "formation" permettant d'arrimer le plus grand nombre possible d'organismes dans l'offre de stages de formation s'adressant aux OSBL ainsi qu'aux bénévoles
- Poursuivre notre collaboration avec L'Association pour l'air pur (ALAP) pour la promotion de l'utilisation de pratiques et de systèmes de chauffage au bois à pollution réduite
- Piloter la préparation et la présentation pour financement de projets environnementaux et, le cas échéant, les administrer dans leurs phases de réalisation. Les projets envisagés sont les suivants :
 - *Développement d'un système permanent de gestion des résidus domestiques dangereux dans la MRC de L'Assomption*
 - *Aménagement d'un sentier d'hiver à usages multiples non-motorisés dans le secteur de la ZEC des Nymphes*
 - *Aménagement écologique du Mont Pontbriand*. Renaturalisation par le reboisement, la réalisation d'aménagements fauniques et d'infrastructures d'interprétation d'une partie du Mont Pontbriand à Rawdon

Source: Gilles Côté, directeur général.